SCI LA BLANCHERIE

Indivision Castagneyrol / M.
CASTAGNEYROL Joël

La Lardie - Eyliac

24330 BASSILLAC & AUBEROCHE

Eyliac, le 19 juin 2019

A Monsieur le Président de la commission
d'enquête du PLUI

CA du Grand Périgueux

1 Boulevard Lakanal – BP 70171

24019 PERIGUEUX cedex

Objet : Observations sur le PLUI

Monsieur le Président,

Je me permets de vous écrire afin que vous puissiez examiner une requête de reclassement des parcelles détenues par notre SCI sur la commune de Sanilhac cadastrées AS61 et AT44 (commune de Notre Dame de Sanilhac). Ces parcelles sont actuellement en zone N.

L'élaboration du PLUI détermine les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable, plusieurs objectifs dont la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, la protection des milieux naturels et des paysages ou encore la lutte contre le changement climatique.

Les parcelles détenues par notre SCI étaient en zone constructible et se situent à proximité de deux lotissements.

La parcelle AS61 se situe sur le bord de la route d'Atur et elle est entourée des parcelles AS62-63-64 et 66 qui sont en zone Ucb, de la parcelle AS174 qui correspond à une implantation de la conduite de gaz. En face, de l'autre côté de la voie, deux maisons sont implantées.

La parcelle AT44 est située également sur le bord d'une route la route de St Pierre-Es-Liens et juxtapose la parcelle AT42 en zone Ucb de l'autre côté de la route un lotissement est présent en zone Ucb parcelles AT42, AT63-64.

De plus, ces parcelles sont situées à proximité d'une zone d'activité économique et commerciale CREAVALLEE.

Par ailleurs, ces parcelles sont desservies par le réseau de bus Péribus avec l'arrêt « La Blancherie ».

Par conséquent, ces parcelles remplissent toutes les conditions pour être en zone constructibles dans le respect des objectifs du développement durable. Vous trouverez en annexe l'extrait du plan cadastral ainsi qu'une brochure du réseau Péribus.

Je vous demande donc d'examiner notre requête et de placer les parcelles AS61 et AT44 en zone Ucb.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.